



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.I.V.E.R.T.**

de l'Anjou

Comité syndical du 26 juin 2026

COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 26.33 : Adoption du compte rendu du comité syndical du 11 juin 2026 ;*
- Délibération n° 26.34 : Adoption de l'Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public avec Paprec 2025 ;*
- Délibération n° 26.35 : Présentation du Rapport annuel du SIVERT 2025 ;*
- Délibération n° 26.36: Présentation du Rapport annuel 2025 des élus mandataires de la SPL Anjou Trivalor ;*
- Délibération n° 26.37: Adoption de l'Avenant au marché BRANGEON – Transport des refus de tri des collectes sélectives depuis le Centre de tri Anjou Trivalor;*
- Délibération n° 26.38: Prise en charge par le SIVERT du surcout du traitement des encombrants de 3R d'Anjou lié à la phase d'arrêt de l'UVE ;*
- Délibération n° 26.39: Changement de nom des serristes dans le cadre de la convention de chaleur ;*
- Délibération n° 26.40: Etude d'optimisation des flux de transport liés à l'UVE dans un objectif de décarbonation ;*
- Délibération n° 26.41: Délibération de principe sur la mise en place d'un tarif de traitement spécifique pour les associations d'insertion ;*
- Délibération n° 26.42: Adoption d'une convention pour adhérer au Service Paye du CDG49 ;*
- Délibération n° 26.43: Commission Consultative des Services Publiques locaux du SIVERT de l'Anjou;*
- Délibération n° 26.44: Participation à la mutuelle santé (labellisation) ;*
- Délibération n° 26.45: Autorisation donnée à Monsieur le Président de percevoir une indemnité au titre de ses fonctions d'administrateur Président ;*
- Délibération n° 26.46 : Informations et Questions Diverses.*

Vu l'article L.2121-15 du CGCT ,
Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,
Convocation adressée le 19/06/2026
Compte rendu affiché le 07/07/2026

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 11 juin 2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 26 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.33**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes POUR :	20
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Adoption du compte rendu du comité syndical du 11 juin

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n° 26.16 à 26.32 du 11 juin 2026 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président propose et rapporte,

La séance du 11 juin 2026 concernant l'ensemble des délibérations n° 26.16 à 26.32 en Annexe 1 a donné lieu notamment l'installation du comité syndical du SIVERT, et de la désignation de l'exécutif de notre comité syndical.

Le comité syndical décide à l'unanimité d'approuver le compte-rendu de la séance du 11 juin 2026

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
03-25-490267-20260626-DE-75-00507-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.34

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

Votes POUR : 20

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

***Adoption de l'Avenant n°1
au contrat de concession de Service Public signé avec Paprec en 2025***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, articles L. 5211-1 et suivants et L. 5215-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.3135-1, R.3135-7 et R.3135-8

Vu la délibération n° 23.49 du 15 décembre 2023, relative à la convention portant création d'un groupement d'autorités concédantes (GAC)

Vu la délibération n° 24.04 du 16 février 2024, relative au principe de la Concession de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés

Vu la délibération n° 25.44 du 1^{er} décembre 2025, relative à l'approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés

Vu le contrat de concession de service public signé le 17 décembre 2025 relatif à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés

Vu le projet d'avenant n°1 au contrat

Considérant,

Par un contrat de concession de service public signé le 17 décembre 2025, le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets (SIVERT), agissant en qualité de coordonnateur du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) composé du SIVERT, d'Angers Loire Métropole, de Tours Métropole Val-de-Loire et de la Communauté de communes du Pays Sabolien, a confié à la société PAPREC ENERGIES OUEST, à laquelle s'est substituée la société PAPREC ENERGIES 49, l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse, ainsi que la conception, le financement et la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés.

Accusé de réception en préfecture
03/07/2026
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Postérieurement à la signature du contrat, les parties ont identifié la nécessité d'adapter certaines stipulations contractuelles afin de :

- Tenir compte d'une demande formulée par Angers Loire Métropole tendant à réaménager l'évolution tarifaire applicable sur la période précédant la date effective de début de mise en service industrielle (MSI) de la seconde ligne de four, sans incidence sur les autres partenaires du GAC.
- Lisser la dotation annuelle de GER « DOGERO », à la demande du concessionnaire, afin que celle-ci soit présentée de manière plus cohérente par rapport au mode de fonctionnement à 1 ligne jusqu'en 2030 puis à 2 lignes. Précisons que cette modification de la présentation de la dotation annuelle n'entraîne aucune modification du montant total de la dotation GER, ni des engagements contractuels du Concessionnaire à l'égard du Concédant et n'a donc aucun impact pour les Membres du GAC.
- Corriger plusieurs erreurs matérielles affectant certaines stipulations financières du contrat.

Ainsi, pour le réaménagement de la trajectoire tarifaire applicable à Angers Loire Métropole, l'article 40.2 du contrat prévoit, pour la période courant entre la date contractuelle de prise d'exploitation et la date effective de début de MSI de la seconde ligne de four (Phase travaux), l'application à Angers Loire Métropole d'un tarif progressif atteignant 170 euros HT par tonne en 2030.

Au cours du premier trimestre 2026, Angers Loire Métropole a sollicité un réaménagement de cette trajectoire tarifaire, en faisant valoir qu'elle générerait, sur les premières années d'exécution du contrat, une contrainte budgétaire significative.

Après échanges entre les membres du GAC et le concessionnaire, les parties sont convenues de lisser dans le temps les conditions financières applicables à Angers Loire Métropole.

Le projet d'avenant n°1 prévoit ainsi :

- Une diminution du tarif applicable jusqu'à la date effective de début de MSI de la Seconde ligne de four pour ALM
- Une augmentation corrélative des conditions financières applicables postérieurement à cette date, de manière à retrouver l'équilibre initial sur la part d'ALM.

Ce rééchelonnement constitue une modulation temporelle des flux financiers, sans modification du montant global dû sur la durée du contrat, ni remise en cause de son équilibre économique général. Les Parties conviennent que les conséquences éventuelles de ce rééchelonnement sont intégralement portées par Angers Loire Métropole et sont donc sans aucune incidence pour les autres partenaires du GAC (CCPS, Tours Métropole et le SIVERT) et pour l'équilibre économique du Contrat.

Concernant les erreurs et incohérences purement matérielles sur les stipulations financières du contrat, relatives au financement des investissements, le projet d'avenant n°1 a vocation à les corriger. Ces adaptations se font dans l'intérêt des collectivités et ne modifient pas la nature globale du contrat ni son équilibre économique.

Le contrat ayant été conclu dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes, son avenant doit être approuvé par chacun des membres du groupement, par délibérations concordantes de leurs assemblées délibérantes respectives, conformément à l'article 4.2 de la convention GAC.

La présente délibération a donc vocation à être transposée, sous réserve des adaptations formelles nécessaires, aux autres membres du GAC, et l'entrée en vigueur de cet avenant suppose son approbation par l'ensemble des membres du Groupement d'Autorités Concédantes, c'est pourquoi il est proposé d'approuver l'avenant n°1 au contrat, et d'autoriser le Président à le signer.

En Conclusion le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : D'approuver l'avenant n°1 au contrat de concession de service public, relatif à l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique de Lasse et à la conception, au financement et à la réalisation des travaux d'optimisation et d'extension associés (Annexe 2)

Article second : D'autoriser en tant que coordonnateur du Groupement d'autorités concédantes, le Président du Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique (SIVERT) de l'Anjou, , ou son représentant, à signer cet avenant, dont le projet est joint à la présente délibération

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.35

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes POUR :	20
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20260626-DE_26_00509-DE Date de télétransmission : 03/07/2026 Date de réception préfecture : 03/07/2026
--

Présentation du Rapport annuel du SIVERT 2025

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L.2224-17-1 du CGCT ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023;

Considérant,

Selon l'art. L.2224-17-1 du CGCT « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets* ».

Le rapport Annuel 2025 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, est présenté tel qu'annexé (Annexe 3).

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de prendre Acte de cette présentation

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.36

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	20
Nombre de suffrages exprimés :	20
Votes POUR :	20
Votes CONTRE :	0
Abstentions :	0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20260626-DE_26_00510-DE Date de télétransmission : 03/07/2026 Date de réception préfecture : 03/07/2026
--

***Présentation du Rapport annuel 2025
des élus mandataires de la SPL Anjou Trivalor***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1524-5 du CGCT

Vu le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 codifié à l'article D. 1524-7 du CGCT.

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

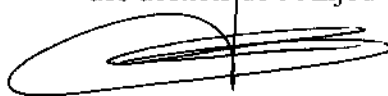
Selon l'art. L.1524-5 du CGCT le conseil communautaire est appelé à débattre puis à se prononcer sur le rapport annuel présenté par son représentant au sein de la SPL. Ce rapport est établi dans les conditions prévues par le décret n° 2022-1406 du 4 novembre 2022 codifié à l'article D. 1524-7 du CGCT.

Le président présente le rapport annuel de l'élu mandataire de la SPL Anjou Trivalor sur l'exercice 2025 tel qu'annexé (Annexe 4).

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité de prendre Acte de cette présentation

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
04926400287120260626-DE/26100510-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 26 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.37**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Adoption de l'Avenant au marché BRANGEON – Transport des refus de tri des collectes sélectives depuis le Centre de tri Anjou Trivalor

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu le marché de transport des refus de tri de collectes sélectives conclu avec la société BRANGEON le 4 juillet 2025

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président, propose dans le cadre du marché de transport des refus de tri de collectes sélectives depuis le centre de tri de la SPL Anjou Tri Valor à l'UVE de Lasse conclu avec l'entreprise BRANGEON le 4 juillet 2025, des ajustements au contrat doivent être apportés, afin de répondre à la réalité de l'exploitation du centre de tri.

Les modifications souhaitées portent sur deux aspects :

- 1) Le déplacement d'un chauffeur au centre de tri pour une rotation ne pouvant pas être effectuée en raison d'une situation spécifique (par ex. un ou deux caissons vides, ...).

Après négociation avec la société BRANGEON, un prix, non prévu au Bordereau des Prix Unitaires initial, est ajouté : 90 € HT/ rotation dans ce cas spécifique. Il a été convenu que ce prix s'appliquera à compter du 1er juillet 2026.

Afin d'éviter l'application de ce coût de rotation, Il est également précisé dans cet avenant que les annulations de rotation, adressées par l'exploitant du centre de tri au titulaire, devront parvenir :

- Avant 17h la veille, pour une rotation du matin
- Avant 10h30 le jour même, pour une rotation de l'après-midi

Dans le cas contraire, la prestation sera facturée.

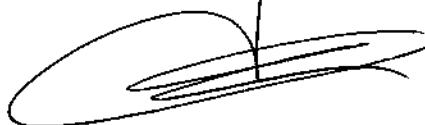
- 2) D'autre part, en raison du contexte international et de l'évolutivité des prix, et des notes de conjoncture, il est convenu de les réviser à compter du 1er juillet 2026 trimestriellement (1er octobre, 1er janvier, 1er avril, 1^{er} juillet de chaque année).

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'approuver l'avenant n°1 du marché avec la société BRANGEON signé le 4 juillet 2025 pour le Transport des refus de tri des collectes sélectives depuis le Centre de tri Anjou Tri-valor

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.38

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

***Prise en charge par le SIVERT du surcout du traitement des encombrants
de 3R d'Anjou lié à la phase d'arrêt de l'UVE***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Il est prévu lors de l'exploitation de l'UVE SALAMANDRE un arrêt technique, qui a été programmé du 7 au 27 juin 2026 lors duquel PAPREC Energie 49 a anticipé une partie des travaux de Revamping de la chaudière afin d'assurer un bon fonctionnement de l'unité dans les mois à venir.

En effet le jour de la passation entre SAVED et Paprec, le 27 février dernier, l'unité était en arrêt en raison de fuites sur les surchauffeurs. Depuis l'exploitant a connu d'autres arrêts non programmés, liés à des fuites notamment sur les surchauffeurs, et particulièrement fin mai pendant près d'une semaine.

Ces arrêts, ceux de mai tout spécialement, n'ont pas permis d'anticiper une capacité de stockage en fosse et en balles. Ceci a été accentué par l'apport d'encombrants nettement supérieur aux prévisions en phase travaux, et ce dans un contexte de premières semaines d'exploitation.

Cette situation a eu pour conséquence le détournement de l'ensemble des déchets tiers, en particulier ceux d'Angers Loire Métropole, ainsi que les encombrants de Saumur Val de Loire et de la CCTOVAL à la charge intégrale de PAPREC.

Après échange avec le nouveau concessionnaire, il est apparu que l'UVE recevait 350 Tonnes d'encombrants incinérables de plus par mois que prévu au programme des travaux. Le contrat prévoit 15 500 tonnes par an entre 2026-2030 et 22000 tonnes par an à partir de 2030. Nous sommes actuellement sur une trajectoire de 18 000 à 19 000 tonnes dès 2026/2027.

Au regard de ce contexte particulier, après négociation avec PAPREC Energie 49, le concessionnaire prendrait à sa charge l'ensemble des détournements nécessaires durant les 7 semaines permettant de revenir à une situation normale. En contrepartie, le Sivert, grâce à 3RD'Anjou, assure le traitement des encombrants de 3RD'Anjou dans un plafond de 700 Tonnes.

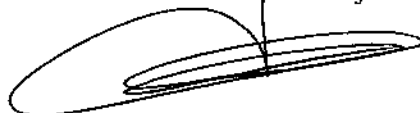
En effet, le syndicat 3RD'Anjou a accepté de traiter ses encombrants sur son ISDND de la Courterie durant cette phase, au prix de 100€ la tonne hors TGAP (69€/T). Le Sivert prendrait donc à sa charge le surcoût du traitement des encombrants de 3RD'Anjou dans un maximum de 700 tonnes soit un montant maximum de 58 800€ ($169-85 = 84$ €/T) auquel il faut ajouter les surcoûts de transport estimés à 3 200 € maximum.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser, durant la période de juin-juillet, la prise en charge du surcoût du traitement et de transport des encombrants incinérables de 3RD'Anjou détournées vers l'ISDND de la Courterie, dans la limite de 700 tonnes. Et ce pour un montant maximum de 62 000€ (écart entre le prix UVE et le prix ISDNDN). Les Crédits seront prélevés sur l'article 60421 chapitre 011 du budget 2026.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.39

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Changement de nom des serristes dans le cadre de la convention de chaleur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n° 20.06 du 6 mars 2020.

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dans le cadre du nouveau contrat de délégation de service public de l'UVE Salamandre, la société Paprec Energie 49 s'est engagée à respecter et appliquer la « convention de fourniture de chaleur fatale issue de l'unité de valorisation énergétique pour le chauffage de serres » signée initialement le 19 juin 2020 en vertu de la délibération n°20.06 du 6 mars 2020.

Contrairement à la période de la concession précédente, Le contrat conclu entre Paprec Energie 49 et le SIVERT de l'Anjou prévoit que la vente d'énergie thermique fournie aux serres est facturée par le SIVERT à la société distribuée, depuis le 1^{er} mars 2026.

Dans un courriel du 30 janvier 2025, Monsieur Stéphane Gaborit Directeur Général de la société NG Avenir nous demande de prendre en compte le changement de nom de la société exploitant les serres, la dissolution anticipée de la SAS N.G. Avenir ayant été prononcée.

Dorénavant, la SCEA Les Serres de la Salamandre, SCEA au capital de 620 400 euros dont le siège est situé 203 rue de la Biodiversité – Lasse – 49490 Noyant-Villages, immatriculée au RCS d'Angers sous le numéro 892 145 210 000 27, se substitue à NG AVENIR et s'engage à reprendre l'intégralité des droits et obligations de la convention d'origine.

Cette modification sera formalisée par un avenant (en cours d'écriture), à la convention chaleur liant le SIVERT de l'Anjou, la société Paprec Energie 49 et les serristes.

Toutefois, il est nécessaire, afin d'émettre les titres de recette des premiers mois de fourniture de chaleur, de prendre acte du changement de nom de la société.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : de prendre acte du nouveau nom de la société exploitant les serres de tomates « SCEA Les serres de la Salamandre » (en lieu et place de la SAS N.G. Avenir), située 203 rue de la Biodiversité à Lasse, afin de permettre la facturation par le SIVERT de la quantité d'énergie thermique fournie par l'UVE Salamandre.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.40

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

***Etude d'optimisation des flux de transport liés à l'UVE
dans un objectif de décarbonation***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le sujet de la décarbonation de l'industrie et des transports s'impose de plus en plus comme une priorité des années à venir, en particulier au regard des enjeux énergétiques.

A ce titre, le projet porté par le SIVERT dans les années à venir aura un impact significatif sur sa production de Carbone (en phase travaux comme en phase exploitation) et sur les transports associés.

C'est pourquoi dans le cadre de l'élaboration du DDAE (Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale) et surtout de l'enquête publique, le SIVERT de l'Anjou doit être en mesure d'établir des pistes d'actions visant à décarboner sa politique, tout en recherchant des sources de financement, type CEE, comme dans le passé.

Cette question revient régulièrement dans les échanges avec les élus, les entreprises et associations, voire les services de l'Etat que les services du SIVERT rencontrent.

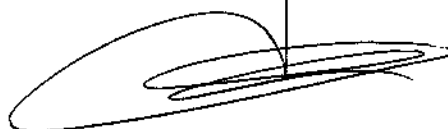
De par l'expérience d'Incub'Ethic sur ce sujet et du planning contraint (enquête publique prévue en novembre 2026), cette société pourrait être mandatée pour une telle mission dans un plafond de 29 000 € HT maximum.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à mandater la société Incub'Ethic pour une mission d'élaboration de pistes d'actions visant à décarboner la politique du SIVERT (projet d'extension, transports, optimisation énergétique...), tout en recherchant des sources de financement, ainsi qu'à signer le devis dans un plafond maximum de 29 000 € HT. Les crédits seront prélevés sur l'article 62268 chapitre 011 du BP 2026.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 26 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.41**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Délibération de principe sur la mise en place d'un tarif de traitement spécifique pour les associations d'insertion

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu le Contrat de concession signé le 17 décembre 2025 entre Paprec Energie et le SIVERT,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Dans le cadre du traitement des déchets tiers assurés par PAPREC Energie, une grille tarifaire est prévue par le délégataire (entre 150 € et 200 €/T environ). Celle-ci ne prend cependant pas en compte les spécificités des associations d'insertion qui ont une action sur l'économie circulaire et l'emploi de notre territoire.

A l'instar de la structure SILEO, qui nous a sollicité afin de négocier avec le délégataire un tarif spécifique, nous avons pris l'attache de PAPREC afin qu'elle puisse appliquer une grille tarifaire spécifique pour les déchets tiers des associations ou entreprises d'insertion.

Dans une démarche de soutien aux associations d'insertion du territoire du SIVERT qui ont une action sur l'économie circulaire, il est donc demandé au comité syndical de bien vouloir valider le principe d'un tarif spécifique, pour ce type de structures, inférieur à la grille tarifaire des déchets tiers.

Un prix de l'ordre de 100 € / tonne pourrait être appliqué en 2026, puis actualiser chaque année.

Pour rappel, le contrat signé entre Paprec Energie et le SIVERT laisse au délégataire l'entière liberté sur la définition de cette grille, pour peu que ce prix soit supérieur ou égale au prix à la tonne des membres du GAC.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De solliciter PAPREC Energie afin qu'un tarif spécifique puisse être appliqué aux associations et entreprises d'insertion du territoire du SIVERT de l'Anjou. Cette grille tarifaire spécifique sera intégrée à un prochain avenant au contrat initialement signé le 17 décembre 2025.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.42

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Adoption d'une convention pour adhérer au Service Paye du CDG49

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu délibération n° 22.27 du 29 avril 2022 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Par délibération n° 22.27 du 29 avril 2022, le SIVERT de l'Anjou a décidé d'autoriser la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de Maine-et-Loire (CDG 49) pour confier au service de paie du CDG 49 le traitement informatique des paies (rémunérations et indemnités) jusqu'à la fin du mandat électif.

Cette adhésion est arrivée à échéance.

Ce service du CDG 49 donnant satisfaction et permettant une gestion des paies adaptée à notre structure. Monsieur le Président propose de renouveler cette adhésion pour confier au service de paie du CDG 49 le traitement informatique des paies (rémunérations et indemnités) pour :

- les agents titulaires ou stagiaires (temps complet, temps non complet, détachés ..),
- les agents contractuels de droit public,
- les agents de droit privé (apprentis, contrats aidés, ..),
- les vacataires,
- les élus.

Ce service comprendra les prestations suivantes :

a) mensuellement :

- calculs des traitements et rappels,
- établissement des bulletins de paye,
- établissement des états liquidatifs de la paye,
- transfert des fichiers des virements à la DGFIP
- calcul des charges sociales,
- transfert des fichiers DSN sur Net-Entreprise
- mise à disposition des états de charge mensuels et journaux de paie

b) annuellement :

- mise à disposition des états annuels: bulletins, Etats des charges (URSSAF, CNRACL, IRCAN-TEC...)
- mise à dispositions des journaux de paie (fonds de compensation du supplément familial...)

La facturation des prestations sera effectuée semestriellement (Avril et Novembre) et sera établie d'après le prix d'un bulletin de salaire arrêté, pour 2026, à 5,00 €. Chaque bulletin émis donnera lieu à facturation. Elle fera l'objet d'une revalorisation en fonction de l'évolution du coût de fonctionnement du service, et après délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

La nouvelle convention sera établie pour la durée du mandat électif de l'assemblée délibérante, plus deux mois.

Elle pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties, sous réserve d'un préavis d'une année commençant à courir à compter du jour de la notification écrite de la décision de rupture du contrat.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer une convention avec le CDG 49 pour confier au service de paye du CDG 49 le traitement informatique des paies (rémunérations et indemnités) jusqu'à la fin du mandat dans les conditions définies précédemment.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.43

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Commission Consultative des Services Publics locaux du SIVERT de l'Anjou

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est obligatoire dans les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

La CCSPL est amenée à siéger pour examiner :

Le rapport mentionné à l'article L.1411-3 du CGCT, établi par le délégataire de service public ;

Le rapport sur la qualité du service public de traitement des déchets ménagers et assimilés ;

Un bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière,

Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est notamment consultée pour avis sur :

-Tout projet de DSP, avant que le comité syndical se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 du CGCT

-Tout projet de création de régie dotée de l'autonomie financière,

-Tout projet de partenariat dans les conditions prévues à l'article L.1414-2 du CGCT.

La CCSPL, présidée par le Président du Comité syndical ou son représentant, comprend :

-Des membres du comité syndical désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,

-Des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante,

En fonction de l'ordre du jour, sur proposition du président, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile à la commission.

Avec le renouvellement des instances du SIVERT, il est donc nécessaire de renouveler la CCSPL du SIVERT de l'Anjou.

Il est proposé de fixer le nombre à onze (11) membres à répartir de la façon suivante :

Le Président du SIVERT ;

Cinq élus du SIVERT ;

Cinq représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical, issus des associations suivantes :

- Deux associations d'usagers que sont Consommation logement cadre de Vie (CLCV) et Familles rurales de Maine et Loire
- Deux associations locales de défense de l'environnement : FNE Anjou et LPO Anjou
- Une association locale de représentants des agriculteurs : La FDSEA de Maine-et-Loire

En ce qui concerne, les représentants du SIVERT, des listes doivent être déposées. Les listes doivent contenir cinq (5) noms au maximum. Elles peuvent être incomplètes, et être déposées auprès du Président du SIVERT directement ou par courriel au plus tard à l'issue de l'adoption de la délibération fixant les conditions de dépôt des listes et avant l'engagement du processus d'opérations électorales.

Dès lors qu'il aura été procédé par le Président de séance au constat du dépôt des listes, il pourra être procédé à l'élection des membres de la CCSPL. Il est précisé que si une seule liste est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement.

Seule une liste a été déposée, composée de :

- Dean BLOUIN
- Chrystophe AUBERT
- Gilles TALLUAU
- Christine RICHARD
- Bruno CHAUVIN

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : De fixer la composition de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au nombre de onze (11) membres à répartir de la façon suivante :

Le Président du SIVERT, Jean-Luc DAVY

Cinq élus du SIVERT

Cinq représentants d'associations locales, nommés par le comité syndical, issus des associations suivantes :

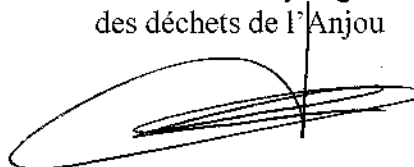
- Deux associations d'usagers que sont Consommation logement cadre de Vie (CLCV) et Familles rurales de Maine et Loire
- Deux associations locales de défense de l'environnement : FNE Anjou et LPO Anjou
- Une association locale de représentants des agriculteurs : La FDSEA de Maine-et-Loire

Article second : De désigner les cinq représentants du SIVERT de l'Anjou :

- Dean BLOUIN
- Chrystophe AUBERT
- Gilles TALLUAU
- Christine RICHARD
- Bruno CHAUVIN

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

**Séance du 26 juin 2026
- Comité Syndical - Délibération n° 26.44**

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN.....	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT.....	Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Participation à la mutuelle santé (labellisation)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 827-1 et suivants,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 02 mars 2026

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le Président rapporte que l'article L. 827-9 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités territoriales et leurs établissements publics participent au financement des garanties de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident auxquelles souscrivent les agents qu'elles emploient.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 introduit le caractère obligatoire de cette participation à la garantie santé à compter du 1er janvier 2026.

Cette participation peut intervenir au titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L. 310-12-2 du code des assurances.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement définit les garanties minimales des contrats destinés à couvrir les risques en matière de santé et fixe la participation minimale mensuelle de l'employeur, pour chaque agent, quelle que soit sa quotité de travail, à 1,5008 %.

Accusé de réception en préfecture
649-26498257-20260626-DE_26_00518-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception préfecture : 03/07/2026

Monsieur le Président précise que chaque agent souhaitant bénéficier de cette participation doit remettre une attestation de sa mutuelle justifiant de la labellisation de son contrat chaque année. Il est rappelé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

En conclusion, le Comité syndical du SIVERT de l'Anjou décide à l'unanimité :

Article premier : D'approuver le financement des contrats individuels labellisés de protection sociale complémentaire en matière de santé à hauteur de 20 euros par mois et par agent, quelle que soit sa quotité de travail à compter du 1^{er} août 2026. Chaque agent produira annuellement un justificatif de cette labellisation afin de faire entendre son droit de participation.

Article deuxième : D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2026 du SIVERT de l'Anjou sur le chapitre 012 – Charges de personnel

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.45

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 18 (Monsieur le Président DAVY ne prenant pas part au vote)

Votes POUR : 18

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Autorisation donnée à Monsieur le Président de percevoir une indemnité au titre de ses fonctions d'administrateur Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1524-5 art. 10 du CGCT ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°23.56 du 15 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°26.25 du 11 juin 2026 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Monsieur le vice-Président Dean BLOUIN propose et rapporte,

Par délibération n° 26.25 du 11 juin 2026 le Conseil syndical a désigné ses représentants au sein du Conseil d'Administration de la Société Publique Locale (SPL) Centre de Tri Anjou TRIVALOR : M. Jean-Luc DAVY, M. Yves BERLAND, Mme Christine RICHARD, Mme Sylvie BEILLARD, M. Dean BLOUIN, M. Marcel DAVAL, M. Xavier DUPONT.

La SPL Anjou Trivalor dispose dans ses statuts d'un président et d'un vice-président.

La présidence est tournante entre les deux actionnaires représentés au conseil d'administration. Il est convenu dans les statuts que ces deux missions sont rémunérées, au titre des articles L 225-46 et L225-47 du code de commerce.

En effet, les élus locaux agissant en tant que mandataires des collectivités territoriales ou de leurs groupements au sein du conseil d'administration peuvent percevoir une rémunération, à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés, conformément à l'article L1524-5 al 10 du CGCT : *« ces représentants peuvent percevoir une rémunération ou des avantages particuliers à condition d'y être autorisés par une délibération expresse de l'assemblée qui les a désignés ; cette délibération fixe le montant maximum des rémunérations ou avantages susceptibles d'être perçus ainsi que la nature des fonctions qui les justifient »*.

Jean-Luc DAVY a été élu à l'unanimité le mercredi 24 juin 2026, Président de la SPL. Cette fonction « d'administrateur Président » peut faire l'objet d'une rémunération, comme déjà autorisé par la délibération du SIVERT n° 23.56 du 15 décembre 2023 pour la précédente Présidence de M. Jean-Luc DAVY.

Les articles L225-46 et L225-47 du code du commerce prévoient que le conseil d'administration de la SPL détermine le niveau de rémunération de l'administrateur occupant les fonctions de Président du Conseil d'Administration ainsi qu'au vice-président.

Celui-ci a décidé d'attribuer au président de la SPL un montant identique à la rémunération de la précédente présidence, soit 14 807 € brut annuel.

Il est prévu d'attribuer au vice-président de la SPL, une rémunération égale à 60% de la rémunération du président au titre de son mandat spécial.

Il est donc proposé que Monsieur le Président Jean-Luc DAVY soit rémunéré comme précédemment, d'autant que l'activité de la SPL nécessite un suivi régulier et des échanges fréquents avec le Directeur Général de la SPL, la société DERICHEBOURG ainsi que de nombreux autres intervenants dans la perspective notamment de la fin de contrat et de renouvellement de la concession .

En conclusion, le Comité syndical décide à l'unanimité :

Article premier : D'autoriser Monsieur Jean-Luc DAVY, désigné représentant du SIVERT, à accepter pour le compte du SIVERT, les fonctions d'administrateur Président du Conseil d'administration de la SPL Anjou Trivalor.

Article second : D'autoriser Monsieur Jean-Luc DAVY au titre de ses fonctions « d'administrateur Président » de la SPL à percevoir une rémunération proposée par le conseil d'administration de la SPL et dont le montant ne pourrait pas excéder 14 807 € brut annuel, durant le mandat de sa présidence.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

Séance du 26 juin 2026

- Comité Syndical - Délibération n° 26.46

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 26 juin, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 19 juin 2026. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Hervé GAUDIN..... Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Xavier DUPONT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Chrystophe AUBERT..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Dean BLOUIN Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Madame Séverine CHEVÉ Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Frédérique LEHON..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Florent DESESTRES..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Paul QUILLET..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Gilles TALLUAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier ROUSSEAU..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Christelle DELOUCHE..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »,

Etaient excusés :

- Monsieur Marcel DAVAL Anjou Bleu Communauté,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,

Assistaient sans voix délibérative :

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, TESSIER, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

Était Excusé : Paierie départementale de Maine-et-Loire

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres présents : 19 (Monsieur LAGLEYZE ayant quitté la séance)

Nombre de suffrages exprimés : 19

Votes POUR : 19

Votes CONTRE : 0

Abstentions : 0

Informations et Questions diverses

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Monsieur le Président, Informe et rapporte,

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président donne information sur les décisions prises et apporte des informations sur les sujets suivants :

3 points de situation :

- **Sur l'UVE et le nouveau contrat** (Présentation envoyée par courriel)
- **Sur le Centre de tri et le Planning du Renouveau** (Présentation envoyée par courriel)
- **Sur la synthèse de l'année 2025 pour le SIVERT** (données techniques et financières) (Présentation envoyée par courriel)
- **Autres** : Prochains comités syndicaux le **vendredi 16 octobre 2026 et le vendredi 18 décembre 2026** de 10h à 12h

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
049-25490257-20230626-DE-26-00520-DE
Date de télétransmission : 03/07/2026
Date de réception en préfecture : 03/07/2026
NOTANT-VILLAGE